



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 2 CHAÂBANE 1439 (19 AVRIL 2018)**

\*

**I- Le Ministre de la Santé a présenté un exposé sur les principaux axes du projet du plan de santé à l'horizon de l'année 2025.**

**II- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :**

**➤ Projets de décrets :**

**1. Projet de décret n° 2.18.77** relatif à la création, l'aménagement et la gestion des espaces pastoraux et sylvo- pastoraux.

**Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées par l'autorité gouvernementale  
Chargée de l'administration de la Défense Nationale.**

**2. Projet de décret n° 2.18.236** modifiant et complétant le décret n° 2-90-554 du 2 rejeb 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires.

**Adopté.**

**3. Projet de décret n° 2.17.587** fixant les conditions et les modalités d'importation et d'exportation et de transit des déchets.

**Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet  
après leur examen par une commission ministérielle créée à cet effet.**

**➤ Accord International :**

**➤ Accord** relatif à la reconnaissance réciproque des permis de conduire entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Mali, fait à Rabat le 8 Mars 2018.

• **Projet de loi n° 30.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

**Adoptés.**

**III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :**

- Le Directeur de l'École Nationale des Sciences Appliquées à Tétouan ;
- Le Directeur de l'École Nationale de Commerce et de Gestion à Oujda ;
- Le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines à Oujda ;
- Le Directeur de l'École Supérieure de Technologie à Oujda.